



MINISTÈRE DES SPORTS
RÉPUBLIQUE DU BÉNIN



FÉDÉRATION BÉNINOISE DE TENNIS DE TABLE

RÈGLEMENT DU TOURNOI SOLIDARITÉ-RÉVÉLATION

1. **Date de la Compétition:** 23 DECEMBRE 2023

2. **Initiateur :** Ovaldo BLOBIA, *Joueur béninois de Tennis de Table évoluant en France*

3. **Organisateur :** Fédération Béninoise de Tennis de Table

Tel : 95062285 ; 66243929 ; 95887658 ; 97727529.

E-mail : tennisdetablefederationbenin@gmail.com

4. **sponsor officiel**

NESS-SPORT

5. **Conduite du Tournoi**

5a. **Directeur du Tournoi :** Brunel AVODAGBE. Tel : +229 66243929

5b. **Président Com Tech :** Baudoin GNANHA. Tel : +22997075110

5c. **Arbitrage : Juge Arbitre:** DJIMADO Fulberthe

Tel : +229 64 74 64 08

Assistants:

Les arbitres seront payés à un taux forfaitaire de Cinq Mille (5.000) FCFA pour la journée de compétition

6. **Salle de Compétition :** Centre Culturel Chinois de Cotonou

7. **Balles de jeu :** Balles de compétition 40+, approuvées par l'ITTF, de couleur blanche.

8. **Epreuves**

Les épreuves sont individuelles et se dérouleront entre les athlètes inscrits en deux tableaux : simples dames et simples messieurs toutes catégories d'âge confondues.

9. **Eligibilité**

La compétition est ouverte aux athlètes béninois ayant une licence de la fédération béninoise de tennis de table.

10. **Système de jeux**

Les épreuves seront jouées en quatre (04) ou huit (08) groupes selon le nombre d'athlètes inscrits, limité à 32 chez les hommes et à 20 chez les dames. Le tirage au sort et le placement des têtes de groupe seront conduits par le Juge Arbitre conformément aux règlements de l'ITTF et au classement des joueurs (cf. Première édition du Tournoi des Grands Maîtres). Les matchs seront disputés au meilleur des 5 sets et les deux premiers de chaque groupe seront qualifiés pour le second tour.

Au deuxième tour et aux tours suivants, les matchs se dérouleront en élimination directe, toujours au meilleur des 5 sets, pour déterminer les gagnants. Ils seront organisés de manière à ce que les deux (02) premiers issus du même groupe ne puissent se rencontrer à nouveau qu'en finale.

Le vainqueur de la finale sera celui ou celle qui aura atteint le plus grand nombre de victoires sur sept (07) manches.

11. **Récompenses**

- Les meilleurs athlètes masculins seront primés selon la répartition ci-après :
 - ✓ Vainqueur : trophée + médaille d'or + 100.000 FCFA + gadgets
 - ✓ Finaliste : médaille d'argent + 50.000 FCFA + gadgets
 - ✓ 3^e : médaille d'or bronze + 30.000 FCFA + gadgets
 - ✓ 4^e : médaille de bronze + 15.000 FCFA + gadgets

Tél : (+229) 95062285 (Pt) ; 95887658 (SG) ; 97727529 (TG) ; tennisdetablefederationbenin@gmail.com ou dosfm@yahoo.fr

Page Facebook : Fédération béninoise de tennis de table. Numéro IFU : 5202011264322

Compte bancaire : BANK OF AFRICA BENIN **061 01001 001930750001 39** ; SWIFT Code : AFRIBJXXX

N° d'enregistrement : 96-075/MISAT/DC/DAI/SAAP-ASSOC du 24 Mai 1999

- Les meilleures athlètes féminines seront primées selon la répartition ci-après :
 - ✓ Vainqueur : trophée + médaille d'or + 50.000 FCFA + gadgets
 - ✓ Finaliste : médaille d'argent + 30.000 FCFA + gadgets
 - ✓ 3^e : médaille d'or bronze + 20.000 FCFA + gadgets
 - ✓ 4^e) : médaille de bronze + 10.000 FCFA + gadgets

NB : Tous les participants de -18ans seront récompensés par des kits scolaires et équipements de tennis de table d'un montant equivalent à leurs gains en numéraires.

12. Accréditation

L'accès à la compétition est soumis au paiement d'un forfait de 5.000 FCFA.

13. Inscription

L'inscription ouverte auprès de Franck KITI (Tél : 95 86 15 86). Elle sera fermée le 09 décembre 2023 à 24 heures.

14. Réunion technique

La réunion technique se tiendra le 16 décembre 2023 à partir de 15 heures 30 minutes à l'Unafrika de Cotonou.

15. Horaires

Les athlètes sont attendus en salle de jeu le 23 décembre 2023 dès huit (08) heures

16. Tenues de jeu

Les joueurs s'engagent à se vêtir du maillot offert par le sponsor officiel mais pour éviter que deux joueurs qui s'affrontent aient des maillots identiques, chaque joueur devra prévoir un maillot personnel supplémentaire qu'il pourra porter à la demande de l'arbitre. Les joueurs doivent s'abstenir de porter des maillots de couleur blanche, assimilables à la couleur des balles à jouer.

17. Sponsoring

L'organisateur peut faire appel à d'autres sponsors. Leurs panneaux publicitaires seront visibles dans la salle de jeu mais il ne sera accepté aucune publicité concernant le tabac, l'alcool, la politique et la religion.

18. Discipline

La participation au tournoi solidarité-révélation entraîne l'acceptation des dispositions des présents règlements généraux. Pour tout ce qui n'est pas prévu au présent règlement, on se référera aux lois, règles et règlements de la fédération internationale de tennis de table.

Les participants au tournoi s'engagent à faire preuve de discipline et de fair-play durant la compétition.

Fait à Cotonou, le 09 décembre 2023

FÉDÉRATION BÉNINOISE DE TENNIS DE TABLE



Président du Comité Exécutif

Professeur Francis Moïse DOSSOU